

# LEDEVOIR

## ÉCONOMIE

Hydro-Québec dans le Maine : une opposition aux racines multiples

B5

CAHIER **2**

## CULTURE

Le film *Brotherhood* de la réalisatrice montréalaise Meryam Joobeur en nomination aux Oscar



## Vol PS752: les Iraniens ne décollèrent pas



Un Iranien brandissait la photo d'une victime du vol PS752 pendant une manifestation devant l'université Amir Kabir à Téhéran, samedi. Toujours dans la rue, trois jours plus tard, les protestataires accusaient leur gouvernement d'avoir voulu camoufler la tragique erreur de l'armée des Gardiens de la révolution. Son missile a abattu, mercredi dernier, le Boeing 727 de la compagnie Ukraine International Airlines, tuant 176 victimes, dont 57 Canadiens. Lundi soir, dans une entrevue au réseau de télévision Global, Justin Trudeau a attribué une part de responsabilité dans le drame à Washington en affirmant que la communauté internationale s'affairait à « gérer les tensions dans la région qui sont également provoquées par les actions des États-Unis ». VOIR PAGE B 8

AGENCE FRANCE-PRESSE

## Montréal cherche à relancer le commerce local

JEANNE CORRIVEAU  
LE DEVOIR

**26**  
%

C'est le taux d'inoccupation des locaux commerciaux dans la rue Saint-Denis en 2019.

Durement éprouvés par le commerce électronique, les chantiers interminables, les hausses de loyer et une taxation élevée, de nombreux commerçants peinent à tirer leur épingle du jeu à Montréal. La Ville a entrepris de se pencher sur la question des locaux vacants qui défigurent les artères commerciales et plombent leur dynamisme afin de trouver un remède au commerce sur rue en crise depuis des années.

Sur la Plaza Saint-Hubert, les commerçants ont hâte que les pelles mécaniques et la machinerie lourde disparaissent. Le vaste chantier de modernisation entrepris en 2018 nuit aux affaires, mais les autorités espèrent que les travaux de réaménagement visant notamment à élargir les trottoirs et à améliorer le cadre urbain permettront de donner un nouveau souffle à cette rue commerçante.

Mais en déambulant sur la rue en chantier, on constate rapidement que de nombreux commerces sont placardés. D'autres sont encore en affaires, mais ont visiblement suspendu leurs activités compte tenu de la rareté de la clientèle. À la succursale de la Société québécoise du cannabis (SQDC) toutefois, le va-et-vient des clients est constant.

VOIR PAGE A 2 : COMMERCE

**D**

Pour suivre l'actualité en continu et lire nos critiques de spectacles, consultez nos plateformes numériques.

### INDEX

Avis légaux ..... B7  
Culture ..... B7  
Décès ..... B4  
Économie ..... B4  
Éditorial ..... A6  
Grille TV ..... B2  
Idées ..... A7  
Météo ..... B6  
Monde ..... B7  
Mots croisés ..... B6  
Sports ..... B6  
Sudoku ..... B6

### III QUÉBEC

## Député et parent : comment concilier l'inconciliable ?

L'Assemblée nationale cherche des moyens de rendre service aux élus qui ont des obligations familiales

MYLÈNE CRÈTE  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

**P**

our la première fois en janvier, une vice-première ministre du Québec donnera naissance à un enfant durant son mandat. Geneviève Guilbault rejoindra ainsi Pauline Marois qui avait été la seule parlementaire à avoir eu deux enfants pendant qu'elle était en fonction. Une situation qui soulève la délicate question de la conciliation entre le travail des élus et leurs obligations familiales. L'Assemblée nationale a décidé d'y réfléchir.

« La première campagne que j'ai faite en 2012, j'avais demandé à mon chef, François Legault : « Moi, je veux faire la campagne, mais trouvez-moi un comté où c'est sûr que je vais perdre », a raconté la

**Je savais c'était quoi la vie parlementaire et il n'était pas question de laisser mon fils**

CHANTAL SOUCY



députée de Saint-Hyacinthe, Chantal Soucy, en entrevue au *Devoir*.

Celle qui est également deuxième vice-présidente de l'Assemblée nationale était séparée et mère de trois enfants. À l'époque, son plus jeune était en sixième année. Il n'était donc pas question qu'elle l'abandonne trois jours par semaine pour aller siéger à Québec. Le chef caquiste lui avait

donc offert l'ancienne circonscription de Bernard Landry, alors un château fort péquiste. Elle a perdu cette élection, mais elle était prête pour la suivante, en 2014, qu'elle a remportée avec 32,74 % du vote.

« Je savais c'était quoi la vie parlementaire et il n'était pas question de laisser mon fils, a-t-elle expliqué. En 2014, ça a changé parce qu'il était au secondaire dans un collège privé où il était pensionnaire du lundi au vendredi. »

L'horaire des élus à Québec pose de nombreux défis pour les jeunes parents. Le ministre de la Famille, Mathieu Lacombe, père de deux jeunes enfants qui ont 2 et 6 ans, doit faire « des pirouettes quotidiennes » pour arriver à concilier sa vie de député et celle de papa.

« C'est difficile, mais c'est possible », a-t-il constaté en ajoutant que cette complexité se vit aussi dans « beaucoup d'autres métiers, professions ».

En début de mandat, le jeune ministre avait soulevé la controverse en s'installant à Terrebonne où réside la famille de sa conjointe, à quelques centaines de kilomètres de sa circonscription en Outaouais. En période de travaux parlementaires, il s'arrête pour dormir chez lui dans la région de Montréal lorsqu'il est de retour de Québec le jeudi soir et se rend tôt le lendemain matin à son bureau de circonscription.

Le jour de l'entrevue, il avait quitté sa résidence à 4 h 15 pour pouvoir arriver en Outaouais à 6 h 30. « La clé du succès d'une conciliation famille travail en politique,

VOIR PAGE A 2 : CONCILIATION



7 78313 05003 1 5

## EN BREF



Hassan Diab  
JUSTIN TANG LA PRESSE CANADIENNE

### Hassan Diab réclame des millions à Ottawa pour son extradition en France

OTTAWA — Le professeur de sociologie d'Ottawa Hassan Diab poursuit le gouvernement fédéral relativement à son extradition vers la France pour des allégations de terrorisme. M. Diab, sa femme et ses deux jeunes enfants ont déposé une poursuite devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario réclamant des dizaines de millions de dollars pour abus de procédure allégué, pour avoir fait subir de façon intentionnelle des préjudices émotionnels et autres réclamations. Ces affirmations n'ont pas été prouvées devant les tribunaux et le gouvernement fédéral n'a pas encore déposé de réponse. M. Diab, qui est citoyen canadien, avait été arrêté en novembre 2008 par la Gendarmerie royale du Canada à la suite d'une demande des autorités françaises qui le soupçonnaient d'être impliqué dans un attentat à la bombe commis en 1980 contre une synagogue de Paris. Quatre personnes avaient perdu la vie et plusieurs dizaines d'autres avaient été blessés par l'explosion. Le professeur a toujours nié avoir pris part à cet acte terroriste. Après de longues procédures judiciaires, M. Diab a été extradé vers la France où il a passé trois ans derrière les barreaux, y compris du temps en isolement. En janvier 2018, les juges français ont finalement rejeté les allégations contre M. Diab et ordonné sa libération immédiate.

La Presse canadienne

### Fausse alerte nucléaire à Pickering : l'enquête devrait se conclure rapidement

TORONTO — La sollicitante générale de l'Ontario veut que l'enquête sur l'alerte erronée au sujet d'un incident à la centrale nucléaire de Pickering soit conclue assez rapidement. Sylvia Jones affirme qu'il est très important que la population de l'Ontario sache exactement ce qui s'est passé, et elle ne s'attend pas à une longue enquête. Le gouvernement provincial a annoncé la tenue de l'enquête, dimanche, quelques heures après qu'une alerte a été transmise sur les téléphones portables, radios et téléviseurs à travers la province, vers 7 h 30. Selon M<sup>me</sup> Jones, les premières observations indiquent qu'il s'agissait d'une erreur humaine lors d'un test de routine du système d'alerte d'urgence, qui a lieu deux fois par jour. Une alerte de suivi a été transmise sur les téléphones portables près de deux heures après la notification d'origine. Le porte-parole du Nouveau Parti démocratique ontarien en matière d'énergie, Peter Tabuns, affirme que, si les citoyens perdent confiance dans le système, la capacité de l'utiliser en cas d'urgence réelle sera réduite, ce qui serait dangereux.

La Presse canadienne

### Rectificatif

L'éditorial de Robert Dutrisac intitulé « Repartir sur de meilleures bases » indiquait que le cours Éthique et culture religieuse serait remplacé par un autre cours en 2022. Ce changement se fera plutôt en 2021.

## Solutions envisagées

### COMMERCE

SUITE DE LA PAGE A 1

Gérante du Roi du Smoked Meat, situé à l'angle de la rue Saint-Zotique, Francine Gallant n'est pas convaincue que la métamorphose de la Plaza sera si bénéfique aux commerçants. Les derniers mois ont été difficiles. Le restaurant a dû fermer son 2<sup>e</sup> étage et effectuer des coupes dans le personnel. Même lorsque les pelles mécaniques seront parties et que la marquise sera réinstallée, les commerçants ne seront pas au bout de leurs peines, pense M<sup>me</sup> Gallant.

Elle déplore particulièrement le retrait de nombreuses places de stationnement. « On élargit les trottoirs, mais on nous retire les 15 minutes de stationnement. Et tous les stationnements sont devenus payants. Dans la ruelle, il y a maintenant des parcomètres », dit-elle, exaspérée.

Plus loin, Boussad Idir, propriétaire de la boutique Bagus, est plus optimiste par rapport à l'avenir de l'artère. Il reconnaît toutefois que l'élargissement des trottoirs risque d'engendrer des problèmes de circulation et de stationnement. « Ce n'est pas tout le monde qui se déplace en bicyclette », lance-t-il.

#### Quelle solution ?

Les difficultés de la Plaza Saint-Hubert sont peut-être temporaires, mais d'autres artères sont en difficulté depuis des années, comme la rue Saint-Denis, théâtre de travaux majeurs en 2015.

Selon les données fournies par la Ville, le taux de vacance y était de 26 % en 2019, alors qu'il a atteint 15 % sur Laurier Ouest, 7 % sur la promenade Fleury et 6 % sur la promenade Masson.

Montréal souhaite trouver des solutions pour remédier aux locaux vacants. C'est pourquoi elle a lancé une consultation l'automne dernier dans l'espoir de prendre des mesures qui sauraient remettre les artères sur les rails. New York et San Francisco se sont dotées de registres des locaux vacants. La Belgique et plusieurs villes le monde imposent — ou s'approprient à le faire — une taxe sur les locaux vides.

Montréal pourrait-elle s'inspirer de telles mesures ? Les membres de la Commission sur le développement entendront les mémoires d'acteurs du milieu à compter de mardi soir.

François Vincent, vice-président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, y sera mercredi pour proposer des solutions.

Les commerçants qui ont pignon sur rue n'ont pas nécessairement le contrôle sur leur environnement d'affaires. Ils sont tributaires de plusieurs éléments comme l'achalandage du secteur, la météo ou l'efficacité du déneigement.

Ils souffrent aussi de la concurrence du commerce électronique, certains clients allant même faire du repérage dans leurs boutiques pour ensuite commander en



Selon les données fournies par la Ville, le taux de vacance de locaux commerciaux était de 26 % rue Saint-Denis en 2019. VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

ligne le bien convoité afin de le payer moins cher.

Mais selon M. Vincent, la source du problème des commerces réside dans le système fiscal qui les étouffe et l'iniquité dans la taxation entre les secteurs résidentiel et commercial. En 2019, les taxes des propriétaires d'immeubles commerciaux étaient quatre fois plus élevées que celles du secteur résidentiel, rappelle-t-il.

« C'est sûr que ça a un impact sur les loyers et que ça crée une pression supplémentaire. On peut mettre en place beaucoup de mesures, mais si on ne réduit pas le fardeau fiscal [des commerçants], ils n'auront pas les meilleurs outils pour faire face à la musique », résume-t-il.

Dans son dernier budget, l'administration Plante a offert un allègement fiscal pour les commerçants avec une baisse de taxes de 12,5 % sur les premiers 625 000 \$ d'évaluation. Mais cette mesure ne suffit pas, insiste François Vincent.

Expert en fiscalité municipale, Pierre-René Perrin estime que la pression fiscale sur les commerçants locataires est énorme. Les baisses de taxation accordées aux propriétaires ne bénéficient pas nécessairement aux commerçants qui sont locataires, signale-t-il.

« Les commerçants locataires sont laissés à eux-mêmes et sont découragés, dit-il. J'ai plusieurs clients qui ont des problèmes. Certains doivent même s'adresser à la Cour des petites créances pour régler leur litige avec le proprié-

**On peut mettre en place beaucoup de mesures, mais si on ne réduit pas le fardeau fiscal [des commerçants], ils n'auront pas les meilleurs outils pour faire face à la musique**

FRANÇOIS VINCENT



taire. J'ai même des clients qui ont reçu des factures d'augmentation. »

Il souligne aussi que les commerçants et les contribuables des quartiers centraux paient des taxes beaucoup plus élevées qu'en périphérie, une situation que la Ville devrait corriger, selon lui.

#### Une régie du loyer commerciale

Dans le cadre d'une enquête menée par la firme Segma à la demande de la Ville de Montréal, des commerçants sondés ont évoqué d'autres solutions pour lutter contre les locaux vacants. Certains ont suggéré d'imposer une taxe sur les locaux vacants afin d'inciter les propriétaires dits « passifs » à trouver des locataires.

D'autres ont proposé que la Ville se dote de pouvoirs de préemption afin qu'elle ait la possibilité d'acquérir les bâtiments de propriétaires délinquants et qu'elle les rénove avant de les remettre sur le marché.

Finalement, l'idée d'une régie du loyer commerciale a aussi été soulevée dans le but d'arbitrer les hausses de loyer jugées abusives.

Mike Parente, directeur général de la Plaza Saint-Hubert, ne croit pas en de telles solutions. « On a déjà assez de bureaucratie qui complique la vie des gens d'affaires. Je pense qu'au lieu de ça, on devrait mieux informer les commerçants sur la façon de négocier un bail. »

L'administration Plante n'a pas voulu faire de commentaires compte tenu de la consultation en cours.

## Congés et garderie ?

### CONCILIATION

SUITE DE LA PAGE A 1

c'est d'avoir une équipe solide et puis de se réserver des moments où on passe du temps en famille, a-t-il dit. Si on ne le met pas à l'agenda, c'est clair qu'on n'y arrivera pas. »

Il s'assure aussi d'être là dans les moments qui comptent. Il n'a pas hésité, par exemple, à s'absenter pour pouvoir accompagner son fils lors de sa première journée à la maternelle en septembre. « Il faut prendre le temps d'être là autant dans les moments du quotidien que dans les moments qui comptent vraiment et dont on va se rappeler longtemps parce qu'une rencontre, ça se déplace, mais une première journée d'école, ça ne se revit pas, a-t-il remarqué. Donc, si on ne veut pas avoir des regrets plus tard en se disant qu'on a raté des moments importants, il faut être capable de prioriser parfois la famille quand on peut s'appuyer sur notre équipe pour faire une partie du travail. »

La députée libérale Jennifer Maccarone s'est présentée en politique pour pouvoir améliorer le sort des enfants artistes comme les siens.

Son garçon est adulte et sa fille presque, mais l'élue qui est monoparentale doit tout de même être présente à distance pour les aider dans leur quotidien. Tout est organisé, ses enfants ont un calendrier où est inscrite chaque chose à faire.

« Pour les devoirs, on fait ça par Facetime chaque fois que j'ai une pause [...], a-t-elle raconté. On prépare les repas par Facetime quand je suis à l'Assemblée nationale, alors mes collègues voient ça. » Elle a de l'aide d'une amie qui passe les mardis soirs avec eux. Les mercredis, ils sont avec leur père et les jeudis, ils attendent son retour en circonscription.

#### Sondage

L'Assemblée nationale réfléchit à des façons de mieux concilier le travail et des parlementaires avec leurs obligations familiales. Elle leur a fait parvenir un questionnaire en novembre pour les sonder. Faudrait-il ajouter une garderie, voire une halte-garderie ? Offrir une meilleure prévisibilité des horaires ? Ou même un congé parental auquel les députés n'ont pas droit même s'ils cotisent au Régime québécois d'assurance parentale ? Transférer une partie du budget de voyage vers la circonscription aux conjoints et aux

**Pour les devoirs, on fait ça par Facetime chaque fois que j'ai une pause**

JENNIFER  
MACCARONE



enfants ? Mieux répartir les semaines en circonscription et celles à l'Assemblée nationale ?

Pour la députée de Québec solidaire, Émilie Lessard-Therrien, il est temps que cette institution se modernise.

« Si on veut attirer d'autres jeunes parents à l'Assemblée nationale, il faut vraiment avoir de l'ouverture à faire plus de conciliation parce qu'il y a un souci de représentativité de la population aussi », a fait valoir celle qui est mère d'une petite fille de 2 ans.

Cela pourrait commencer par des aménagements très simples comme le fait d'avoir des chaises hautes à la cafétéria, des tables à langer dans toutes les salles de bains et une salle familiale.

D'autant plus que l'exemple de Geneviève Guilbault, qui aura donné naissance à ses deux enfants en tant qu'élue, risque de se répéter. « Je pense qu'il y aura d'autres situations comme ça, alors il faut se poser la question sur la façon dont on peut faciliter cette conciliation travail famille », a noté le député péquiste Martin Ouellet.

Le ministre Simon Jolin-Barrette, lui-même un jeune père, est ouvert à cette idée dans le cadre son projet de réforme parlementaire.

« La conciliation travail famille est un enjeu important. Il faut moderniser la façon dont nous faisons les choses à l'Assemblée nationale. Nous y travaillons », a-t-il fait savoir par l'entremise de son attachée de presse.

## III JUSTICE

# Normandeu pourrait échapper à un procès

Le juge André Perreault a accepté d'entendre la nouvelle demande d'arrêt des procédures pour délais déraisonnables

MARIE-MICHÈLE SIOU  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

Les procédures judiciaires entreprises contre Nathalie Normandeu, Marc-Yvan Côté et leurs quatre coaccusés pourraient connaître une fin abrupte en mars, mois durant lequel une seconde requête de type Jordan sera entendue devant la Cour du Québec.

Au palais de justice de Québec, le juge André Perreault a accepté lundi d'entendre la nouvelle demande d'arrêt des procédures pour délais déraisonnables qu'ont déposés les avocats des ex-ministres libéraux et de leurs coaccusés.

« La requête que nous présentons au mois de mars, si elle est accueillie, met un terme à l'affaire. Un terme complet à l'affaire. Les procédures sont arrêtées, donc il n'y aura pas de procès », a résumé l'avocat de Marc-Yvan Côté, Jacques Laroche, à sa sortie de la salle de cour.

À compter du 16 mars, les avocats des accusés tenteront de mettre en évidence les faits et gestes de l'État, qui ont, selon eux, fait subir à leurs clients des délais « cruels et inhumains » — tels que les a qualifiés Nathalie Normandeu. Il s'agit d'une deuxième tentative en ce sens pour la défense, qui avait échoué à faire arrêter les procédures en mars 2018, au terme de débats sur une première requête Jordan.

L'arrêt Jordan, rendu par la Cour suprême en 2016, fixe le délai pour les procès criminels à 18 mois en Cour du Québec, l'instance devant laquelle se déroulent les procédures de l'affaire Normandeu.

## Une affaire moins complexe

Or, voilà maintenant près de quatre ans — c'était le 16 mars 2016 — que l'Unité permanente anticorruption (UPAC) a arrêté Nathalie Normandeu, Marc-Yvan Côté, Bruno Lortie, François Roussy, France Michaud, Mario Martel et Ernest Murray. Ce dernier a entre-temps plaidé coupable et obtenu une absolution conditionnelle.

De treize, le nombre de chefs d'accusation visant les six coaccusés est passé à six en août 2019, quand le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) a abandonné sept chefs d'accusation de fraude, corruption et complot.

D'une affaire « particulièrement complexe », qui justifiait selon le juge Perreault le dépassement des délais, le dossier est devenu beaucoup plus simple, font valoir les avocats des accusés.

« D'un stratagème frauduleux, complexe et organisé, il ne reste que des contributions électorales illégales octroyées afin de favoriser l'obtention de huit contrats publics entre les années 2005 et 2010 », écrivent-ils dans leur nouvelle requête.

En cela, les délais de 57 mois entre la mise en accusation des accusés et le dénouement probable de leur procès,



s'il devait se conclure à la fin de l'année, ne sont plus justifiables à leur avis.

## L'UPAC mise à mal

Et encore. Bon nombre de délais auraient été évités « si l'UPAC s'était gouvernée selon les règles de l'art » et si le ministère public n'avait pas fermé les yeux sur la divulgation d'informations concernant les accusés dans cette affaire, fait valoir la défense.

« Les fuites ne sont pas, comme l'avait dit la Couronne au départ, le fait de loups solitaires ou de policiers corrompus qui agissaient en révolte contre leur hiérarchie. Les fuites sont le fait de

L'ancienne ministre libérale Nathalie Normandeu, photographiée au palais de justice de Québec en juin 2016  
JACQUES BOISSINOT  
LA PRESSE  
CANADIENNE

la haute direction, de très hauts fonctionnaires, et donc elles peuvent être imputables à l'État », a insisté Jacques Laroche dans une mêlée de presse. « Elle [la Couronne] l'a dit elle-même devant la Cour Suprême du Canada ! »

Les conséquences des fuites médiatiques sur le droit des accusés d'avoir un procès juste et équitable font l'objet d'une autre requête de la défense, qui estime que l'État a orchestré la divulgation d'information afin de miner la réputation des accusés.

## Réaction de la Couronne

Dépêché par le DPCP, le procureur Patrice Peltier-Rivest a tenté de convaincre le juge Perreault de ne pas entendre la nouvelle requête Jordan avant celle concernant les fuites médiatiques.

Selon lui, la défense « dissimule » dans sa nouvelle requête sa théorie tenant l'UPAC et la Couronne responsables des délais dans ce dossier. « C'est la même chose : c'est blanc bonnet, bonnet blanc. Mais « procéduralement », on y arrive par deux moyens différents », a-t-il lancé.

Le juge Perreault a préféré rappeler que deux années se sont écoulées depuis sa dernière évaluation des délais. Mieux vaudrait donc, « le plus rapidement possible, se repositionner », a-t-il déclaré. « Une partie de l'intérêt du public, c'est de voir qu'on arrive à faire des pas pour avancer dans le dossier », a-t-il ajouté, avant de donner rendez-vous aux parties impliquées au mois de mars.

## III ÉNERGIE

# Québec et Terre-Neuve mettent leurs disputes de côté

Au lieu de se concurrencer, les deux provinces prévoient maintenant s'allier pour fournir l'Atlantique en électricité

HOLLY MCKENZIE-SUTTER  
À SAINT-JEAN  
LA PRESSE CANADIENNE

Le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador souhaitent s'allier pour approvisionner en hydroélectricité toutes les provinces de l'Atlantique — surtout le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, qui possèdent encore des centrales au charbon.

Lors de sa première visite dans la province en tant que premier ministre, François Legault s'est joint lundi matin à la rencontre de ses homologues des quatre provinces de l'Atlantique, à Saint-Jean, Terre-Neuve-et-Labrador. Cette rencontre était justement consacrée à la demande en électricité dans toute la région.

François Legault et son homologue, Dwight Ball, n'ont pas précisé de solution hydroélectrique particulière, mais le premier ministre québécois a évoqué la possibilité que le Canada atlantique s'approvisionne en électricité à partir de l'énergie hydraulique du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador — deux provinces qui, historiquement, se disputent ce marché.

« On a convenu, au cours des prochains mois, de travailler ensemble à bien évaluer les besoins de chaque province et à bien évaluer différents scénarios pour fournir de l'hydroélectricité, entre autres au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, et ça suppose dans certains cas la construction de lignes de transmission », a indiqué M. Legault lors d'une conférence de presse commune avec M. Ball.

« On pense que c'est bon pour l'environnement, c'est bon pour réduire les GES, mais c'est aussi bon économiquement pour nos cinq provinces, dans le fond [...] On ne vient pas ici en voulant tout contrôler, on veut vraiment regarder différents partenariats pour travailler sur des scénarios ensemble. »

Pour assurer cet approvisionnement régional, M. Legault a cité les ressources hydroélectriques du Québec, avec de nouveaux projets, mais aussi les capacités de Terre-Neuve : la future production du barrage de Muskrat Falls, actuellement en construction, et le « très, très intéressant » projet de barrage à Gull Island, tous deux au Labrador.

« Je demeure convaincu que c'est possible de faire des nouveaux projets, que ce soit au Québec ou au Labrador, avec Gull Island, à des coûts qui sont très compétitifs avec toutes les autres formes



d'énergie, et en plus c'est de l'énergie propre, a-t-il dit. Je pense qu'on devrait donner l'exemple (au reste du pays), et en plus, on a un gouvernement fédéral qui offre de l'aide pour financer des lignes de transmission » pour de l'« énergie propre ».

M. Ball a d'ailleurs indiqué que la question du transport d'électricité dans toute la région devait d'abord être abordée avant de choisir une solution spécifique. Il a aussi rappelé que d'autres sources d'énergie propre existent actuellement, comme l'éolien de la Nouvelle-Écosse.

« Il ne fait aucun doute que la capacité [de production] peut exister [...] mais nous avons besoin d'abord de cette capacité de transmission, quelle que soit la solution potentielle qui puisse être identifiée », a-t-il dit.

## La pilule amère de Churchill Falls

Les ressources hydroélectriques constituent une pomme de discorde entre les deux provinces depuis l'accord de Churchill Falls, conclu en 1969, qui offre beaucoup plus d'avantages financiers au Québec qu'à Terre-Neuve-et-

Un complexe hydroélectrique sur la rivière La Romaine, située sur la Côte-Nord  
JACQUES NADEAU  
LE DEVOIR

Labrador. Les deux premiers ministres ont indiqué lundi que les pourparlers en cours n'impliqueront pas de renégocier cet accord de Churchill Falls, qui expirera en 2041.

M. Legault a toutefois promis que les deux provinces devraient cette fois sortir également gagnantes d'un éventuel partenariat sur l'hydroélectricité. Et « 20 ans, c'est presque le temps que ça prend pour construire des nouvelles installations », a-t-il souligné.

Interrogé sur la méfiance des Terre-Neuviens face à Hydro-Québec, M. Legault a estimé qu'il ne fallait pas tenter de réécrire l'histoire : « Le Québec, il ne faut pas l'oublier, a perdu le Labrador en 1927, donc beaucoup de Québécois encore ne l'ont pas digéré. »

« Je comprends que des gens à Terre-Neuve-et-Labrador ne sont pas contents du deal sur Churchill Falls. C'est un bon deal pour le Québec, aujourd'hui, avec les yeux d'aujourd'hui, mais à l'époque, c'était un risque qui a été pris beaucoup par le Québec — dans Churchill Falls, le Québec détient déjà 34 % des actions », a rappelé le premier ministre Legault.

## Muskrat Falls : gouffre financier

Terre-Neuve-et-Labrador est déjà confrontée au défi imminent de payer pour le surplus d'électricité produite par le barrage de Muskrat Falls, qui a dépassé les coûts de construction — cela représente maintenant environ le tiers de la dette considérable de la province. Le barrage transmettra de l'électricité vers l'île de Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse par le biais de câbles sous-marins.

Le barrage, actuellement évalué à 12,7 milliards de dollars, est sur le point d'être achevé, mais les contribuables de cette province d'environ 520 000 personnes sont aux prises avec le coût du projet, qualifié par le premier ministre Ball de plus grande erreur économique de l'histoire de la province.

Énergie NB et Hydro-Québec ont par ailleurs signé la semaine dernière une entente qui prévoit la vente de plus d'électricité du Québec au Nouveau-Brunswick au cours des deux prochaines décennies.

M. Legault a soutenu lundi que cette entente est relativement mineure en termes d'excédent hydroélectrique du Québec, et il a éludé les questions selon lesquelles Terre-Neuve-et-Labrador venait de perdre une occasion de vendre ses surplus d'électricité.



Le marché de fruits de mer de Wuhan, que fréquentait régulièrement un homme décédé en lien avec le coronavirus, a été fermé pour des fins d'enquête.

NOEL CELIS AGENCE FRANCE-PRESSE

# Le coronavirus décelé en Chine fait surface en Thaïlande

Apparenté au SRAS, il aurait infecté une quarantaine de personnes jusqu'à présent

JEAN-BENOIT LEGAULT  
LA PRESSE CANADIENNE

Un nouveau coronavirus étroitement apparenté à celui du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) a été décelé en Chine et en Thaïlande, et les responsables de la santé publique suivent de près l'évolution de la situation.

Le SRAS avait fait quelque 800 morts à travers le monde en 2002-2003, dont 44 au Canada.

Une quarantaine de cas de la nouvelle infection ont pour le moment été détectés, principalement en Chine. On rapporte un décès, celui d'un homme de 61 ans de la ville de Wuhan, dans le

centre de la Chine, et le seul cas rapporté en Thaïlande est celui d'un visiteur chinois qui a reçu son congé après avoir été soigné.

Dans un communiqué diffusé lundi, l'Organisation mondiale de la Santé assure que « la détection de cas dans d'autres pays n'est pas inattendue ».

Sept autres patients se trouvent dans un état critique. La victime de 61 ans était un client régulier du marché de fruits de mer de Wuhan qui souffrait de plusieurs problèmes de santé. Il a succombé à une défaillance cardiaque le 9 janvier.

Le virus ne semble pas pour le moment en mesure de se transmettre efficacement d'un humain à un autre,

mais les responsables restent sur leurs gardes.

« Le nouveau cas en Thaïlande ne vient pas du même marché, donc ça ouvre la possibilité qu'il y ait une autre source que ce marché-là, a expliqué le chercheur Gary Kobinger, du département de microbiologie-infectiologie et d'immunologie de la faculté de médecine de l'Université Laval.

« C'est toujours un peu plus inquiétant quand des cas commencent à être détectés à l'extérieur de la région où l'émergence se produit. Ça augmente le niveau d'attention d'un cran. Le problème, c'est que l'évolution des maladies infectieuses est toujours difficile à prédire. »

Toutefois, contrairement au SRAS, aucun travailleur de la santé ne semble encore avoir été infecté par le nouveau virus, ce qui est encourageant, ajoute M. Kobinger, qui est également membre d'un comité-conseil de l'OMS.

« On prend pour acquis qu'il y a une possibilité de transmission d'humain à humain, mais probablement très inefficace ou limitée, a-t-il dit. En fait, les coronavirus ne se transmettent pas très bien entre les humains. Mais ça peut arriver quand même, surtout quand il y a des personnes qui sont immunosupprimées ou qui ont des facteurs de comorbidité. Mais dans ce cas-ci, il n'y a au moins pas de transmission d'humain à humain qui perdure. »

## Éviter une répétition du SRAS

Il n'est quand même pas impossible que le virus subisse une nouvelle mutation qui lui permettrait de passer plus facilement d'un humain à un autre. Toutefois, rappelle le docteur Jasmin Villeneuve de l'Institut national de santé publique, les coronavirus du SRAS et du MERS-CoV (Syndrome respiratoire du Moyen-Orient) n'ont jamais vraiment acquis cette capacité, même s'ils circulent depuis plusieurs années.

« Si on prend les exemples du SRAS et du MERS [...], ça fait quelques années que c'est connu et ils semblent être assez stables. Donc, ça ne semble pas être un virus qui va muter si rapidement que ça [...], contrairement à l'influenza qui lui a une mutation très rapide », a dit le docteur Villeneuve, qui est médecin-conseil à l'INSPQ et chef d'équipe pour les infections nosocomiales.

Les premiers cas de la nouvelle infection ont été détectés en décembre et on ne constate pour le moment aucune dissémination rapide dans d'autres pays. L'important, pour le moment, est d'empêcher une répétition du scénario du SRAS.

« Dès qu'il y a une transmission d'un nouveau virus qui passe d'un animal à l'humain, c'est une situation qui va être très regardée, a-t-il expliqué. Plusieurs personnes ont fait un parallèle entre la situation actuelle et celle du SRAS en 2002-2003. La particularité, c'est qu'en 2003, le virus semblait se transmettre d'emblée à l'être humain, et on l'a su quand même tard. Ça avait commencé à l'automne et ça a été annoncé au niveau mondial en février-mars, donc il y a eu le temps d'avoir de la transmission. Donc, c'est pour ça qu'on s'en préoccupe [maintenant], pour que, s'il y a quelque chose, on puisse réagir rapidement et éviter d'avoir une situation comme à Toronto en 2002-2003, où ils ont quasiment fermé des hôpitaux. »

M. Kobinger se réjouit quant à lui de constater qu'aucun nouveau cas n'a été rapporté depuis le 3 janvier.

## III AUSTRALIE

# Un « mégafeu » enfin maîtrisé

ANDREW BEATTY  
À SYDNEY  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Les pompiers australiens ont annoncé avoir réussi lundi à maîtriser le plus important « mégafeu » du pays qui échappait à tout contrôle depuis presque trois mois alors qu'un temps pluvieux est attendu.

Les services de sécurité de l'État de Nouvelle-Galles-du-Sud ont expliqué avoir finalement pris le dessus dans leur lutte contre l'immense brasier qui brûlait de manière incontrôlée dans la zone montagneuse de Gospers, au nord-ouest de la banlieue de Sydney.

En visite lundi dans cette région, le chef des pompiers dans les zones rurales de Nouvelle-Galles-du-Sud, Shane Fitzsimmons, a déclaré qu'« il restait à en finir avec une petite zone », mais que « le pronostic de confinement semble prometteur ».

Dans ce parc national, ce « mégafeu » a ravagé une zone trois fois plus grande que le Grand Londres et généré d'autres foyers, détruisant, au total, rien que dans ce secteur, 8000 km<sup>2</sup>.

Alors que les habitants et les autorités continuaient lundi à faire face à l'ampleur de la catastrophe, les services météorologiques ont annoncé jusqu'à 50 millimètres de pluie pour la semaine prochaine dans certaines régions touchées, un soulagement après des mois de sécheresse prolongée.

Des dizaines d'autres feux ont déjà été maîtrisés.

## La faune et la flore happées

Liés à une sécheresse particulièrement grave en Australie, ces incendies sont aggravés par le réchauffement clima-

**Les services météorologiques ont annoncé jusqu'à 50 millimètres de pluie pour la semaine prochaine dans certaines régions touchées, un soulagement après des mois de sécheresse prolongée**

tique. Ils ont suscité un immense élan de solidarité à travers la planète et les dons affluent pour venir en aide aux habitants et aux animaux sinistrés.

La flore et la faune australiennes, qui comptent des espèces uniques au monde, ont été durement touchées. Selon des estimations, un milliard d'animaux ont été tués, sans compter la multitude d'arbres et d'arbustes partis en fumée.

La ministre de l'Environnement, Susan Ley, a prévenu que dans certaines régions les koalas devront être classés espèce en danger.

Ce week-end, Sydney va accueillir un gala de charité au profit des services de lutte contre les incendies, la Croix-Rouge et les animaux sauvages.

## Corollaires politiques

Les conséquences politiques de la crise sont également de plus en plus criantes. Un sondage publié lundi montre la chute du taux d'approbation de la politique menée par le premier ministre Scott Morrison, sévèrement critiqué pour sa gestion de la crise.

Ce sondage Newspoll indique que 59 % des Australiens ne sont pas satisfaits du chef du gouvernement conservateur alors que 37 % se déclarent satisfaits, un brusque revirement de l'opinion depuis sa victoire aux élections du mois de mai.

M. Morrison est vivement décrié, accusé notamment de ne pas avoir apporté les réponses adaptées à ces feux dévastateurs qui ont débuté en septembre.

Il lui est notamment reproché d'être parti en vacances à Hawaï en décembre, d'avoir commis toute une série de gaffes, fait des déclarations mensongères sur les actions menées par son gouvernement et d'avoir contraint des victimes à lui serrer la main.

M. Morrison avait affirmé au début de ces feux que les autorités locales avaient les moyens de les gérer et que les pompiers volontaires épuisés « voulaient être là ».

Il a également déclaré à plusieurs reprises que l'Australie en faisait plus qu'assez pour atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en renouvelant son soutien à la lucrative, mais très polluante, industrie du charbon australienne.

## III QUÉBEC

# Migration vers le bus à l'Université Laval

ISABELLE PORTER  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

La part modale du bus est en forte hausse sur le campus de l'Université Laval. Depuis la mise en place d'un laissez-passer gratuit pour les étudiants l'automne dernier, on a recensé près de 600 000 déplacements supplémentaires en transport en commun.

« Ce sont des données préliminaires, mais c'est tellement positif qu'on a décidé de les sortir », a expliqué le président du Réseau de transport de la capitale (RTC), Rémy Normand.

Entre la session d'automne 2018 et celle de 2019, le nombre de voyages en bus par des étudiants est passé de 3,7 millions à 4,3 millions, une hausse de 16 %. Du côté de Lévis, l'augmentation est encore plus marquée, à 18,9 %.

Le laissez-passer universel (LPU) était offert à tous les étudiants à temps complet. Pour financer le service, les étudiants ont chacun payé 120 \$ de plus sur leur facture pour la session.

La décision d'opter pour cette formule avait été prise lors d'un vote organisé par les associations étudiantes. À l'automne 2018, 54 % des étudiants du premier cycle avaient voté pour et 72 % avaient fait de même aux cycles supérieurs.

Avant cela, le laissez-passer étudiant coûtait 60 \$ par mois. Le prix d'une vignette de stationnement sur le campus oscille quant à lui entre 264 et 528 \$ par session.

## Quel effet sur la circulation ?

Les ventes de vignettes de stationnement ont d'ailleurs diminué de 21 % chez les étudiants, selon la direction de l'Université. Est-ce à dire que la

congestion a diminué autour du campus aux heures de pointe ?

« Le vice-recteur nous a dit que l'entrée le matin se faisait beaucoup mieux qu'auparavant », a souligné M. Normand, qui mentionne que des analyses plus fines seront réalisées à la fin de l'an.

## Horaires remodelés

Or en plus du LPU, un autre facteur pourrait expliquer la fluidité de la circulation, dit-il, parce que les heures des cours ont été étalées dans le temps.

En effet, l'Université a commencé en 2018 à modifier ses horaires de façon à réduire la congestion automobile. Ainsi, les cours du matin ne commencent plus tous à 8 h 30, mais aussi à 9 h dans 14 % des cas.

Pour la suite des choses, le RTC espère convaincre encore plus d'étudiants d'adopter le LPU. Sur les 29 000 étudiants y ayant droit, 24 900 sont allés en chercher un, et on voudrait donc convaincre certains des 4000 autres de s'en prévaloir. « Il y a probablement de bons motifs pour ne pas l'utiliser, mais il y a peut-être encore un certain nombre qui pourraient l'utiliser. »

Les données sur l'utilisation révèlent par ailleurs que 94 % des gens qui ont réclamé leur LPU l'ont utilisé au moins une fois. En moyenne, on recense toutefois 70 déplacements par session par personne.

L'Université Laval n'est pas la première à faire un tel virage. L'Université de Sherbrooke a offert le bus gratuit à ses étudiants dès 2004. Or la formule était différente puisque l'Université finançait elle-même le service. Avec les années, devant l'engouement pour le service, des frais afférents y ont aussi été imposés afin de maintenir le service.

# Harry et Meghan reçoivent l'aval de la reine

Elle accepte que le couple s'installe en partie au Canada, ce qui soulève des questions logistiques

LEÏLA JOLIN-DAHEL  
LE DEVOIR

La reine Élisabeth II a accepté lundi que Harry et son épouse Meghan aient plus d'indépendance et qu'ils s'établissent au Canada une partie de l'année, tout en maintenant leur appartenance à la famille royale. Plusieurs questions demeurent néanmoins en suspens, notamment au sujet de leur processus d'immigration et des coûts potentiellement engendrés par leur installation.

« Ma famille et moi soutenons entièrement le désir de Harry et Meghan de commencer une nouvelle vie en tant que jeune famille », a écrit la souveraine de 93 ans dans une déclaration à la suite d'un conseil de famille à sa résidence de Sandringham, dans l'est de l'Angleterre. « Bien que nous aurions préféré qu'ils restent des membres actifs à temps plein de la famille royale, nous respectons et comprenons leur souhait de vivre leur vie de famille de façon plus indépendante. »

« Harry et Meghan ont été clairs sur le fait qu'ils ne veulent pas dépendre des fonds publics » et un accord a été trouvé sur « une période de transition » durant laquelle ils vivront entre le Royaume-Uni et le Canada, a ajouté la reine.

Le palais de Buckingham a déclaré qu'un « éventail de possibilités » serait discuté en ce qui concerne la suite des choses, mais qu'Élisabeth II a demandé que les décisions finales soient prises rapidement.

## Qui devra déboursier ?

Selon certains médias britanniques, le Canada aurait accepté d'assumer les



La reine Élisabeth II, la duchesse de Sussex, Meghan Markle, et le Prince Harry lors d'une cérémonie à Buckingham Palace en 2018  
MATT DUNHAM  
ASSOCIATED PRESS

coûts liés à la sécurité du couple. Toutefois, le ministre des Finances, Bill Morneau, a déclaré lundi qu'aucune décision n'avait encore été prise à ce sujet. Le gouvernement fédéral n'a pas non plus indiqué combien cela pourrait coûter. « Nous voulons toujours être un bon partenaire des pays du Commonwealth, mais en ce moment, nous n'avons pas considéré [cet] enjeu », a dit le ministre en français aux journalistes.

Le *Daily Mail* et le *Sun*, deux tabloïds britanniques, évaluent à environ 600 000 livres sterling par année, soit un peu plus d'un million de dollars canadiens, ce qu'il en coûte pour assurer la sécurité du couple royal au Royaume-Uni. Selon le quotidien britannique *Evening Standard*, la facture s'élèverait à plus de 1,7 million de dollars annuellement pour protéger le couple au Canada. « Il y a la GRC, mais la police de Toronto, par exemple, si elle doit s'impliquer pour des événements à Toronto ; il faut rajouter cela au calcul », précise également Philippe Lagassé, professeur agrégé à l'Université Carleton à Ottawa et spécialiste de la monarchie britannique.

Il explique que le Canada n'a d'obligation envers la famille royale que lorsqu'il l'invite à séjourner au pays. « On s'assure que la sécurité et d'autres mesures sont mises en place pour le transport, les urgences, la sécurité », illustre-t-il, précisant qu'il n'en est rien si le duc et la duchesse de Sussex viennent de leur propre volonté. « Mais étant donné leur statut au Royaume-Uni, c'est certain qu'on est conscients

de leur sécurité et d'autres choses qu'on doit prendre en compte pour s'assurer qu'ils peuvent vivre facilement ici ou au moins rester pendant un certain temps », ajoute-t-il.

## Une immigration facilitée ?

En vertu de leur statut de membres de la famille royale, et comme le Canada fait partie du Commonwealth, Harry et Meghan pourraient-ils voir leurs procédures d'immigration facilitées ? Seulement au niveau politique, croit M. Lagassé, qui estime que ce serait une décision « controversée ». Il explique que le ministre de l'Immigration, avec le premier ministre, Justin Trudeau, peut utiliser son pouvoir discrétionnaire pour octroyer le statut de résident permanent, voire la citoyenneté canadienne à quelqu'un « dans des cas exceptionnels ».

« Aucune disposition de la Loi sur la citoyenneté ne confère le statut de citoyen canadien aux membres de la famille royale en raison de leur statut de membre de la monarchie », a répondu dans un courriel au *Devoir* une porte-parole du ministre de l'Immigration, Marco Mendicino. Elle ajoute que Meghan et Harry devront présenter une demande en vertu des processus d'immigration normaux, s'ils désirent devenir des résidents permanents légaux au Canada.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) n'avait pas encore répondu aux questions du *Devoir* au moment où ces lignes étaient écrites. Le bureau de Justin Trudeau a pour sa part indiqué qu'il n'avait pas de commentaire à faire.

## CHEFFERIE CONSERVATRICE

# Jean Charest, candidat non grata ?

L'ex-premier ministre devra donner des explications au sujet de l'enquête Mâchurer

MARIE VASTEL  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À OTTAWA  
LE DEVOIR

Jean Charest pourrait-il être exclu d'emblée de la course à la chefferie conservatrice, en raison de l'enquête Mâchurer ? L'ancien premier ministre québécois devra assurément s'expliquer à ce sujet, comme l'exigent les règles de la course. Mais dans les coulisses conservatrices, on convient que le candidat-vedette risque d'avoir néanmoins l'occasion de tenter sa chance pour prendre la succession d'Andrew Scheer.

Le Parti conservateur a dévoilé samedi 18 pages de règles et de procédures qui encadreront sa course à la chefferie. Dans le lot : les aspirants candidats devront remplir un questionnaire qui leur demandera notamment de préciser s'ils ont un dossier criminel et s'ils ont fait ou font l'objet d'une enquête criminelle.

Or, l'enquête Mâchurer sur le financement du Parti libéral du Québec de l'Unité permanente anticorruption est toujours en cours et elle viserait toujours M. Charest, selon *Le Journal de Québec*. L'ancien chef du PLQ ne fait toutefois pas l'objet d'accusations.

Bien que la question des antécédents criminels soit posée à tous les aspirants candidats, leurs réponses servent ensuite simplement à informer le comité d'investiture, qui approuve ou non les candidatures. Une réponse par l'affirmative de M. Charest ne l'exclu-

rait donc pas automatiquement de la course, pas plus qu'une réponse par la négative ne l'obligerait ensuite à s'expliquer devant le comité. « Personne n'est automatiquement approuvé ou rejeté. C'est à la discrétion du comité », a expliqué une personne au parti, qui n'était pas autorisée à discuter publiquement de la portée du formulaire. « En contexte de course à la chefferie, le comité déciderait probablement de permettre aux membres de décider ultimement du sort de ce genre de candidats. »

Idem pour l'une des conditions de candidature qui pourrait, elle aussi, exclure Jean Charest : les candidats devront être membres du Parti conservateur depuis au moins six mois. Là encore, le PC prévoit que le comité puisse exempter un aspirant candidat — ce qui s'est d'ailleurs produit à quelques reprises dans le passé, lorsqu'un candidat aux élections générales ne détenait pas de carte de membre en raison d'un oubli de renouvellement ou parce que sa carrière l'en empêchait.

M. Charest n'a pas répondu aux demandes d'entrevue du *Devoir* depuis une semaine.

## Course lancée

Le Parti conservateur avait annoncé samedi que la course commencerait officiellement lundi. Pour y prendre part, les candidats devront déboursier 200 000 \$, faire un dépôt remboursable de 100 000 \$ et recueillir 3000 signatures auprès des membres du parti issus d'au moins sept provinces.

## L'enquête sur le financement du Parti libéral du Québec menée par de l'UPAC est toujours en cours

M. Charest s'approprierait à confirmer sa candidature « d'ici une semaine » selon une source, tandis qu'une autre a parlé d'un lancement de campagne « imminent ».

L'ex-chef intérimaire Rona Ambrose s'approprierait quant à elle à confirmer qu'elle ne briguera pas la succession d'Andrew Scheer.

Le député Gérard Deltell et l'homme d'affaires Vincenzo Guzzo poursuivent leur réflexion. L'attaché politique québécois Rodolphe Husny annoncera sous peu qu'il sera de la partie. Tous s'attendent à ce que le député ontarien Pierre Poilievre se porte aussi candidat. Son collègue Erin O'Toole et l'ex-ministre Peter MacKay n'ont pas caché qu'ils étaient en réflexion.

L'homme d'affaires Bryan Brulotte et la députée ontarienne Marilyn Gladu sont les seuls qui ont annoncé officiellement leur candidature.

## AIDE MÉDICALE À MOURIR

# Les questions « plus épineuses » attendront, dit Ottawa

HÉLÈNE BUZZETTI  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À OTTAWA  
LE DEVOIR

L'aide médicale à mourir pour les mineurs et les personnes atteintes seulement d'un trouble psychologique attendra. Le ministre canadien de la Justice, David Lametti, estime que ces deux questions sont plus controversées et n'entend pas les aborder dans sa refonte prochaine de la loi.

« Ce sont des questions plus épineuses. Je vais être honnête là-dessus », explique M. Lametti en entretien téléphonique avec *Le Devoir*. « Avant tout, il faut répondre à la Cour supérieure dans l'affaire Truchon. »

En septembre dernier, la Cour supérieure a invalidé la loi fédérale sur l'aide médicale à mourir au motif qu'il est inconstitutionnel d'empêcher les personnes dont la mort n'est pas « raisonnablement prévisible » d'y avoir recours. Un questionnaire mis en ligne lundi par Ottawa demande aux citoyens si des garde-fous supplémentaires devraient être instaurés en l'absence de ce critère de fin de vie.

Le questionnaire va toutefois plus loin que ce qui serait nécessaire pour répondre au jugement en interrogeant aussi les Canadiens à propos des directives anticipées. Un malade devrait-il obtenir l'aide à mourir si, dans les jours suivant sa demande, il perd la capacité d'y consentir à cause d'une détérioration de son état de santé ? Une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer devrait-elle pouvoir lister les conditions auxquelles elle obtiendrait l'aide à mourir à l'avenir, sachant qu'elle ne serait plus lucide et apte à consentir à ce moment ?

La Cour supérieure a donné au législateur jusqu'au 11 mars pour modifier sa loi. David Lametti entend déposer un projet de loi au début du mois de mars. Le ministre ne promet pas que le texte à venir légalisera de telles directives anticipées. « S'il y a un consensus, on pourra agir, sinon, on va traiter [ces questions] plus tard », explique-t-il. La loi fédérale doit faire l'objet d'une autre révision, statutaire celle-là, à compter de l'été. Les questions plus controversées qui n'auront pas été tranchées dans le projet de loi pourront alors être abordées.

Les directives anticipées ne posent « pas nécessairement » moins de problèmes éthiques que l'élargissement de l'aide à mourir aux adolescents ou encore aux personnes schizophrènes, admet David Lametti. « Mais il y a eu le cas d'Audrey Parker [...]. C'est un cas très médiatisé, qui a généré beaucoup d'émotions à travers le Canada. » Bref, le débat a déjà débuté.

M<sup>me</sup> Parker, 57 ans, était atteinte d'un cancer du sein s'étant propagé notamment à son cerveau. En 2018, la femme d'Halifax a obtenu l'aide à mourir plus tôt qu'elle ne le souhaitait vraiment afin d'éviter de se la faire refuser advenant une détérioration rapide de sa capacité à consentir. Dans une vidéo diffusée à titre posthume l'an dernier, M<sup>me</sup> Parker avait demandé que la loi soit modifiée.

Il serait très étonnant que le processus législatif à la Chambre des communes et au Sénat puisse être terminé d'ici l'échéance du 11 mars. « On n'a pas écarté la possibilité d'aller chercher une prolongation à la Cour supérieure », a admis le ministre.



## Harcelé au travail ?

Voyez  
**François Gendron**  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

## FISCALITÉ

## Une marge de manœuvre restreinte

**D**u Bilan 2020 de la fiscalité du Québec publié par la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, on peut déduire que la bonne santé budgétaire du Québec ne s'explique pas seulement par l'austérité imposée par les libéraux, mais aussi par l'augmentation des recettes fiscales de tous les ordres de gouvernement réunis.

JEAN-ROBERT SANSFAÇON



hauts revenus en assumait à elle seule 18 %.

Est-ce trop ? Est-ce assez ? Si ce pourcentage s'élève à plus de 24 % de la totalité des impôts payés en Ontario cette même année, c'est que le revenu plancher d'appartenance à ce groupe sélect de 1 % y était de 280 400 \$ contre 220 000 \$ au Québec. En d'autres mots, ils en paient proportionnellement plus parce qu'ils gagnent aussi proportionnellement plus.

En Alberta, au contraire, le système fiscal moins progressif fait en sorte que le même groupe de 1 % des plus hauts revenus ne paie que 20 % des impôts des particuliers, malgré le fait que le seuil minimal d'appartenance au groupe est de plus de 319 700 \$ en 2017. Mais c'est l'Alberta.

•••••

Tout au long des années d'austérité, on a dit vouloir faire plus avec moins en prétextant que les restrictions budgétaires ne touchaient que le personnel administratif, jamais les services aux citoyens. Le résultat est connu, négatif, mais il a finalement facilité le travail de la CAQ qui peut aujourd'hui se féliciter de réinjecter des centaines de millions dans ces mêmes services.

Comme cela était à prévoir, les excédents budgétaires récents du Québec agissent sur les groupes de pression comme un pot de miel sur les mouches. Si on prenait la peine d'ajouter le coût des seules demandes les plus médiatisées concernant les personnes âgées, les jeunes en difficulté, les familles, les syndicats des réseaux de la santé et de l'éducation, les constructeurs de route et les élus municipaux, on arriverait sans peine à faire grimper le budget du Québec d'au moins 25 à 30 milliards par année au-dessus des 113 milliards actuels.

Depuis leur arrivée au pouvoir, les caquistes ont entrepris de réinvestir en santé et en éducation, ils ont baissé légèrement les impôts des familles, dont celles qui ont la chance d'avoir une place en garderie subventionnée, et ils ont réduit le fardeau des entreprises qui investissent au Québec. Et même si on a traité la CAQ de parti de droite, c'est toujours au Québec que les célibataires à revenus élevés paient le plus d'impôt pendant que les familles à revenu faible ou moyen en paient le moins.

En revanche, le Québec, pas plus que le reste du continent, n'a pas recours à la fiscalité comme source de revenus stratégique majeure pour infléchir les décisions d'investissement et de dépenses des entreprises et des ménages en matière d'environnement. Il y a bien les taxes sur l'essence et celles qui découlent de la bourse du carbone, mais elles sont moins lourdes qu'en Europe. Ainsi, elles ne comptent que pour 1,4 % du PIB québécois comparativement à 2 % en Norvège, pays producteur de pétrole, et 2,3 % en France et au Royaume-Uni.

Évidemment, il y a près de chez nous le voisin américain, qui est encore moins exigeant que nos gouvernements et s'oppose à tout effort dans cette direction. Mais soyons sincères : il n'y a pas chez nous non plus de réelle volonté de s'attaquer aux consommateurs d'énergie fossile, par exemple en pénalisant la vente de camions légers et de VUS à usage personnel, pas plus qu'il n'y a d'appétit pour l'imposition de tarifs routiers et de taxes à la livraison de colis à domicile, trois mesures qui infléchiraient certainement la tendance actuelle à l'augmentation du nombre de véhicules individuels sur les routes.

La fiscalité du Québec n'est pas la pire qui soit en ce bas monde, il faut le dire, mais elle pourrait être améliorée pour répondre aux nouvelles exigences de notre époque. Quant à la marge de manœuvre dont on parle beaucoup, elle est très limitée, temporaire et encore trop souvent réquisitionnée à des fins électorales. « Que voulez-vous ! »

Élisabeth II accepte de laisser Harry et Meghan vivre au Canada

Je vous ai même réservé un manoir au royaume de la Montérégie...

Cool, grand-maman!

Un peu frais, en effet, mais l'électricité va revenir sous peu...



Pascal  
14-1-20

## LETTRES

## Passer de la parole aux actes en matière d'environnement

On le sait tous, la lutte contre le réchauffement climatique est la responsabilité de chacun de nous, aussi bien dans la société civile que parmi les décideurs.

On a tous pu entendre, ou lire, les préoccupations à cet égard tant des scientifiques que des jeunes, voire des moins jeunes.

Il semble que l'urgence est de plus en plus grande. On le sait l'éco-anxiété est le fait de bien des gens. À voir s'accumuler les catastrophes autour de la terre, chacun de nous est concerné par la situation.

Cependant, est-ce que chacun est assez sensibilisé et inquiet pour passer de la parole aux actes ? Honnêtement, cela ne paraît pas évident quand on constate que l'étalement urbain se poursuit, avec ce que ça veut dire, développement d'auto-routes, transport par automobile et congestion routière, tout ça signifie non la réduction des gaz à effets de serre, mais vraisemblablement leur augmentation.

Tout cela en raison du fait que les gens ne paraissent pas avoir abandonné, pour la majorité d'entre eux, le rêve du XXe siècle de la maison unifamiliale et d'un terrain en banlieue, si bien que non seulement les villes centres

se développent, mais aussi les première et deuxième couronnes de banlieue et, dans la région montréalaise, la troisième couronne. Tout cela se fait, dans une large mesure, au détriment de bonnes, voire de très bonnes terres agricoles.

Il est aussi possible de remarquer, sur les routes, un nombre croissant de véhicules utilitaires sport (VUS) qui, semble-t-il, sont de puissants dévoreurs de carburant — il est maintenant loin le temps où les véhicules compacts représentaient le premier choix d'automobile.

Pourtant, on le sait, la lutte contre le changement climatique suppose moins d'automobiles, plus de transport en commun alors que nous paraissions, collectivement suivre le chemin inverse.

Comment expliquer alors que, lors de la grande marche pour le climat de la fin de septembre 2019, des centaines de milliers de personnes ont marché dans les rues des principales villes du Québec pour clamer, haut et fort, leurs préoccupations quant au climat et à l'état de la planète que nous allons laisser à nos enfants et à nos petits-enfants.

Pourquoi semble-t-il si difficile de passer de la parole aux actes ? Je ne sais trop pourquoi, mais, en tant que citoyenne ordinaire, ça me préoccupe grandement, et ce, en dépit du fait que je n'ai pas eu d'enfants. Par contre, mes proches, ma famille, mes amies et amis, en ont.

Ce n'est pas au seul État à pren-

dre en charge cette lutte majeure pour la survie de la population, on doit pousser à la roue. C'est vrai que ça suppose un changement de mode de vie et il est parfois difficile de l'accepter, mais avons-nous un plan B ? Je ne le crois pas. C'est pourquoi je dis que chacun de nous devrait passer de la parole aux actes, et ce, tout de suite. Chacun devrait modifier son mode de vie dans une telle perspective.

Nicole Moreau  
Québec, le 10 janvier 2020

## Déclin du français sur les écrans

Les productions audiovisuelles en langue française disponibles au Québec durant la décennie 2010-2019 ont diminué de façon importante comparativement à la décennie précédente. Ainsi, exclusion faite des films pornographiques, l'ancienne Régie du cinéma du Québec en classait-elle 8165 de 2000 à 2009, contre 7228 la décennie suivante, soit pratiquement 1000 de moins.

Pourtant, la population au Québec passait, elle, de 7 843 000 en 2009 à 8 485 000 dix ans plus tard, soit quelque 650 000 de plus. Ces chiffres sont inquiétants. Les libéraux, à Ottawa, et les caquistes à Québec, comptent-ils faire quelque chose pour renverser la tendance ?

Sylvio Le Blanc  
Montréal, le 10 janvier 2020

## LIBRE OPINION

## Il m'arrive de nous trouver idiots

Mark Fortier

Sociologue et éditeur, auteur de *Mélancolies identitaires. Une année à lire Mathieu Bock-Côté*.

Ainsi, le ministre Jean-François Roberge a décidé d'en finir avec le cours d'Éthique et culture religieuse (ECR). Ayant passé une année à lire Mathieu Bock-Côté, pour qui ce cours figure aux nombres des scandales qui menacent l'âme du Québec, et qui l'attaque avec véhémence depuis des années, je ne peux m'empêcher d'inscrire cette décision au nombre des victoires du nationalisme conservateur.

Elles s'accumulent, ces victoires, ce qui devrait nous permettre de voir sous peu s'il est vrai que cette vision du monde est une voie rapide qui mène de l'affirmation nationale à l'indépendance du pays. En tout cas,

ces jours-ci, on sable le champagne parmi cette droite nationaliste, et on entend monter les plaintes des défenseurs d'un Québec inclusif et ouvert à l'infinie richesse des cultures. Un grand débat public s'amorce, il faut croire.

Il ne faut pas avoir d'enfants ni avoir enseigné pour s'émouvoir positivement ou négativement de ce cours. Enseigner les religions à des musulmans, des bouddhistes, des pentecôtistes et des hindouistes, pour des professeurs d'ordinaire athées et qui ont tout juste le temps pour préparer leurs cours de français, de mathématiques et de sciences à leurs élèves du primaire à quelque chose d'assez désespérant. Mes enfants, qui sont au secondaire, regardent des films en ECR. La vie de Jésus, celle de Mahomet, un film sur Gandhi, ce qui n'est pas pour leur

déplaire, mais est-ce vraiment là un cours d'histoire de l'éthique et des religions ?

En outre, quand je lis un peu partout qu'avec ce cours, il faudrait croire que nous formions des petits Hérodotes épris du besoin de se connaître en embrassant du regard l'ensemble des grandes cultures humaines, je souris.

La politique ayant horreur du vide, le ministre a déjà émis le souhait de remplacer le cours d'ECR, mais en l'abolissant avant de savoir ce qui le remplacera. Mais pourquoi diable doit-on toujours mettre au programme de ces minuscules cours que très peu de profs aiment ou savent enseigner ? ECR ou quoi que ce soit d'autre.

Y a-t-il une personne de ma génération qui conserve un souvenir impérissable des cours de Formation personnelle et sociale ou

d'Éducation aux choix de carrière ? Faudrait-il désormais, selon les vœux de M. Roberge, que les profs enseignent soudain le droit, la sexualité à l'ère des identités multiples ou la citoyenneté numérique ? Aussi bien demander au concierge de l'école de venir les aider : il saurait tout aussi bien faire. Mais le concierge ne peut sans doute pas aider puisqu'il est déjà occupé à enseigner le français ou la musique, vu la pénurie d'enseignants.

Sur sa page Facebook, Mathieu Bock-Côté a fait une proposition qui, ma foi, me paraît sensée : « Par quoi remplacera-t-on ECR ? La réponse devrait être simple : on devrait accorder le temps libéré au français et à l'histoire. » Que voilà une excellente proposition. Mais devait-on, pour y arriver, dénoncer dans le cours de ECR rien de moins qu'un programme anti-

démocratique », qui « instrumentalise la culture religieuse pour faire la promotion active du multiculturalisme », qui entend « pousser les jeunes Québécois vers une forme de relativisme extrême, où ils devront accepter tous les symboles religieux et identitaires, et au premier rang, le voile islamique, du simple hidjab jusqu'au niqab ».

Le philosophe Georges Leroux, artisan et défenseur de ce projet et, à ma connaissance, souverainiste convaincu, serait-il à considérer comme un vil propagandiste, corrupteur de la démocratie et de la jeunesse, en cela inspiré de Socrate, qui aurait ainsi bien mérité le sort que l'histoire lui a réservé ?

Les conservateurs se lamentent partout et toujours de l'impossibilité de débattre de nos jours si nos échanges ne retrouvent pas un minimum de décence. On aimerait bien qu'ils accordent leur dire et leur faire. Le surgissement de ce débat sur ce cours microscopique, alors que l'école est devant d'immenses défis, et son enflure au statut de question existentielle, a de quoi surprendre. Quelle est cette société qui voit dans de telles vécrites un enjeu civilisationnel alors que, par ailleurs, le monde brûle ? Il m'arrive de nous trouver idiots.

## III MODE DE SCRUTIN

## Un geste d'affirmation nationale nécessaire

Jean-Pierre Charbonneau  
Françoise David  
Président et vice-présidente du  
Mouvement Démocratie Nouvelle

Le 22 janvier prochain débiteront à l'Assemblée nationale des audiences publiques historiques, celles de la commission parlementaire chargée d'étudier le nouveau mode de scrutin de type proportionnel proposé par le gouvernement Legault. Le Mouvement Démocratie Nouvelle invite la population à s'intéresser et à s'approprier le débat, en ayant à l'esprit à la fois les valeurs profondes auxquelles elle est attachée et l'importance de la question pour sa santé démocratique.

Les Québécois aiment la coopération. Nous sommes ainsi faits. En matière économique et sociale, nos modèles les plus précieux sont les grandes coopératives, comme Desjardins, Agropur et la Coop fédérée, ainsi que les nombreuses entreprises d'économie sociale et les milliers d'organismes communautaires. Au travail comme dans la vie quotidienne, nous savons que coopérer est profitable à tout le monde.

Chez nous, le consensus est valorisé. Attention! Nous aimons débattre et parfois avec vigueur, mais le plus souvent, nous cherchons les voies de passage, celles qui font avancer toute la société. Une société où tout le monde trouve son compte. On n'y arrive pas toujours, évidemment, mais c'est le but recherché. D'autres pays, d'autres États et surtout d'autres gouvernements — c'est le cas des États-Unis ces temps-ci — encouragent l'exacerbation des tensions. Ici, les chicanes stériles, les oppositions artificielles et la partisanerie excessive sont perçues très négativement. Nous savons que tout n'est pas noir ou blanc. Qu'il y a du bon à aller chercher chez l'Autre.

D'ailleurs, les sondages nous indiquent que les gouvernements minoritaires sont plutôt bien vus par les électeurs québécois. Nous préférons les gouvernements qui font preuve

**Le mode de scrutin que nous avons hérité du colonisateur anglais est « démocratiquement infect », comme le disait René Lévesque, et totalement inadapté aux exigences du XXI<sup>e</sup> siècle, qui nécessitent une reconnaissance de la diversité des idées en même temps qu'une confiance restaurée envers les institutions politiques**

d'écoute et ne sombrent pas dans l'arrogance et l'autoritarisme. En position minoritaire ou de coalition gouvernementale, les partis au pouvoir sont tenus de collaborer et de discuter beaucoup plus avec les partis d'opposition. En présentant le projet de loi à la presse en septembre dernier, le premier ministre Legault l'a d'ailleurs lui-même reconnu sans détour, en se disant tout à fait prêt à vivre avec cette réalité.

Le Québec est aussi une terre où on est attaché à la justice et à l'équité. Nous n'aimons pas les inégalités et les différences excessives de traitement. Pour la majorité d'entre nous, ce n'est pas la loi du plus fort et du plus riche qui est valorisée. Pour preuve, nous avons bâti ici un modèle d'État social que la population ne veut pas remettre en question. Évidemment, il reste encore du travail à faire, mais nous n'avons pas à rougir de nos programmes sociaux, qui contribuent plus qu'ailleurs en Amérique du Nord à réduire les inégalités socio-économiques.

**Un mode de scrutin inadapté**

Posons-nous la question : pourquoi diable notre mode de scrutin ne reflète-t-il pas davantage ce que nous sommes comme peuple, ce que nous

chérissons comme valeurs ? Après tout, le scrutin uninominal favorise à peu près tout ce que les Québécois n'aiment pas : les oppositions binaires, les disputes exagérées entre les partis politiques et, surtout, l'injustice des résultats électoraux. Ceux-ci favorisent en général une poignée de gagnants en écartant les désirs et les intérêts de la majorité et en produisant des députations qui ne sont pas représentatives du vote populaire.

Le mode de scrutin que nous avons hérité du colonisateur anglais est « démocratiquement infect », comme le disait René Lévesque, et totalement inadapté aux exigences du XXI<sup>e</sup> siècle, qui nécessitent une reconnaissance de la diversité des idées en même temps qu'une confiance restaurée envers les institutions politiques. D'ailleurs, de plus en plus de Britanniques le remettent, eux aussi, en question.

Réformer un système électoral qui ne nous ressemble pas, n'étant ni juste ni coopératif, serait un geste d'affirmation nationale fort. Une occasion de nous distinguer solidement et d'ancrer notre caractère distinct en Amérique. Nous donner un mode de scrutin respectant vraiment les volontés électorales exprimées à chaque élection générale et le poids politique des forces en présence ne serait que faire enfin aboutir notre longue quête de plus de deux siècles pour une démocratie représentative digne de ce nom. C'est d'ailleurs ce que réclamait explicitement Louis-Joseph Papineau dans son testament politique de 1866 quand il affirmait que « les gouvernements ne sont légitimes que lorsqu'ils sont l'émanation de la majorité du peuple ».

Nous avons à partir de maintenant une occasion en or de créer une nouvelle dynamique politique emballante, celle que réclament depuis tant d'années nos compatriotes. Il est plus que temps d'adapter notre mode de scrutin à la réalité et aux valeurs du Québec. Ne ratons pas cette occasion. Faisons enfin l'Histoire.

consulté. Elle a aussi adopté un plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA), qui permet notamment de contrôler le développement immobilier sur toute la portion du chemin du Roy qui traverse son territoire et de protéger les percées visuelles sur le fleuve.

La Ville a également adopté plusieurs politiques dans lesquelles il est question de patrimoine : une politique culturelle et patrimoniale, bien sûr, mais aussi une politique familiale et des aînés, une politique de développement durable ainsi qu'un plan directeur des parcs et espaces verts.

Un autre élément contribue à cette proximité entre les gens et leur héritage : la municipalité est propriétaire de cinq bâtiments protégés, qui servent à la population à des fins culturelles. La Ville donne du même coup l'exemple à ses citoyens, puisqu'elle doit suivre ses propres règles pour l'entretien de ces immeubles.

Enfin, ressources non négligeables, la municipalité peut compter sur l'expertise et l'engagement d'un comité consultatif d'urbanisme, d'un comité de travail sur l'affichage et de plusieurs organismes

Conseillères en développement culturel dans deux MRC, Caroline Cloutier et Éliane Trottier rappellent pour leur part que leurs homologues et elles-mêmes constituent une ressource pour les municipalités et les citoyens. Sans compter que les MRC offrent parfois des outils de préservation et de mise en valeur du patrimoine : politiques culturelles, inventaires, programmes d'aide à la rénovation, services-conseils, projets de sensibilisation et d'accompagnement.

« Peu importe les outils, la réglementation et les efforts des intervenants, si la volonté politique de protéger le patrimoine n'est pas présente, il devient extrêmement difficile d'agir », soutient quant à lui Robert Mayrand, chargé de projet en patrimoine à la MRC des Maskoutains. D'où l'importance, selon Benoit Lauzon, de sensibiliser les élus, mais aussi la population, de manière à ce qu'elle appuie son conseil municipal dans les dossiers patrimoniaux.

Des commentaires ou des suggestions pour *Des Idées en revues* ? Écrivez à rdutrisac@ledevoir.com.

## L'université, espace de libre expression

PIERRE TRUDEL



Périodiquement, les universités vivent des conflits associés à la tenue sur les campus d'activités au cours desquelles des personnes ou des groupes aux idées controversées sont invités à prendre la parole. Il arrive que de telles activités soulèvent des protestations de la part de ceux qui sont en désaccord avec les idées de ces orateurs. Des conflits s'ensuivent, qui peuvent nécessiter la mobilisation des services de sécurité. Des universités sont tentées de renvoyer la facture aux groupes qui préconisent des idées controversées, habituellement ceux dont les idées sont impopulaires. Trois juges de la Cour d'appel d'Alberta ont jugé que cela contrevient à la liberté d'expression.

Dans une décision rendue le 6 janvier dernier, la Cour d'appel de l'Alberta affirme que les universités ne peuvent imposer des conditions plus onéreuses à un groupe en raison des points de vue qu'il défend. La Cour s'appuie sur la Charte canadienne des droits et libertés, mais son analyse est certainement applicable au Québec, qui s'est doté depuis 1975 d'une Charte des droits et libertés de la personne qui s'applique aux universités.

L'affaire découlait d'une décision de l'Université de l'Alberta d'imposer des frais de 17 500 \$ au groupe antiavortement de l'Université afin de couvrir les frais de sécurité liés à un événement que ce dernier désirait organiser sur le campus. Comme les positions de ce groupe avaient, dans le passé, soulevé de nombreuses protestations, l'Université estimait que le groupe devait assumer les frais nécessaires pour assurer la sécurité de l'événement.

**Les limites à l'exercice des activités expressives sur les campus ne peuvent être fondées sur la teneur des propos ou sur les positions de ceux qui s'expriment**

Dans son argumentation présentée à la Cour, l'Université soutenait que le propos de cette association était volontairement destiné à soulever et à activer la controverse. Pour cette raison, l'association devait assumer les coûts du maintien du bon ordre rendus nécessaires par ses activités controversées. Les trois juges de la Cour d'appel de l'Alberta n'ont pas accepté cette façon de voir ; ils ont plutôt jugé que la décision de l'Université était incompatible avec la liberté d'expression garantie par les textes constitutionnels.

**Une liberté fondamentale**

Dans leur décision, les juges se livrent à une analyse du statut de l'Université et concluent que la liberté d'expression protégée par la Charte canadienne des droits et libertés s'oppose à ce que cette institution impose une condition aussi onéreuse à un groupe désireux d'exprimer ses prises de position sur le campus. Les juges rappellent le caractère fondamental de la liberté d'expression et ses liens étroits avec la mission des universités. Les universités n'ont donc pas le loisir de supprimer l'expression en ayant recours à un procédé comme celui consistant à faire assumer le paiement de frais de sécurité par ceux qui s'expriment. Imposer de tels frais pour la tenue de certains événements en se fondant sur leur caractère controversé revient à exclure arbitrairement certains discours.

La Cour convient que les institutions peuvent établir des limites à l'exercice des activités expressives sur les campus. Mais lorsqu'une université impose des limites, elle doit être en mesure de démontrer que ces limites sont raisonnables et qu'elles se justifient dans une société démocratique.

Ainsi, les limites ne peuvent être fondées sur la teneur des propos ou sur les positions de ceux qui s'expriment. La liberté d'expression protège aussi bien le propos détestable que celui avec lequel on est en accord. Les limites doivent être « neutres » au regard du contenu expressif. Par exemple, une université ne pourrait autoriser ou interdire la tenue d'un événement en se fondant sur le point de vue véhiculé par ceux qui l'organisent. Mais elle a le loisir d'exiger que l'activité se déroule dans des conditions qui ne troublent pas le déroulement des autres activités qui se tiennent à l'Université, comme les cours ou le fonctionnement des laboratoires ou des bibliothèques.

**Des limitations prévues par les lois**

Évidemment, les propos expressément prohibés par les lois, comme la propagande haineuse, peuvent être interdits et punis. Mais au Canada, les seules limites à la liberté d'expression sont celles qui découlent des lois. De plus, les lois ne peuvent imposer que des limites raisonnables et justifiables dans le cadre d'une société démocratique. Il revient aux élus de déterminer par les lois quels sont les propos qui sont interdits. On ne peut présumer que les propos qui n'ont pas encore été prononcés contreviendraient aux lois. Dit autrement, ce n'est pas parce que des opposants font le choix d'étiqueter, en vertu de leurs propres définitions, les propos de ceux avec lesquels ils sont en désaccord de haineux, de racistes, de difamatoires, de « dangereux » ou d'« inacceptables » que cela autorise l'université à les censurer.

La décision du plus haut tribunal albertain vient rappeler que les universités sont des lieux qui doivent demeurer ouverts aux débats d'idées. Dans ces institutions vouées à l'apprentissage, à la recherche et à la critique, les limites aux libertés expressives ne sauraient varier en fonction des allergies de ceux qui nient aux autres le droit d'exprimer des idées qui leur déplaisent. Chacun doit endurer les propos qui ne contreviennent pas aux lois, même si ces propos sont éminemment contestables. Personne n'est tenu d'aller les écouter !

## Des moyens d'agir pour le patrimoine

Josiane Ouellet  
Rédactrice en chef du magazine  
Continuité

« Pour réussir en préservation du patrimoine dans le milieu municipal, il faut notamment des outils », constate Benoit Lauzon, président de la Commission de la culture, des loisirs et de la vie communautaire de l'Union des municipalités du Québec. Il participait au colloque Patrimoine bâti, agir au quotidien, le 3 octobre dernier. Cette rencontre a été l'occasion de discuter de certains moyens d'agir à l'échelle locale.

Premier constat : les municipalités possèdent un levier puissant, la citation. Une fois qu'un bâtiment est cité, son propriétaire doit prendre les mesures nécessaires pour en préserver la valeur patrimoniale et obtenir une autorisation du conseil municipal avant toute intervention.

Encore faut-il utiliser cet outil. « Les démarches menant à une citation peuvent sembler complexes et lourdes à plusieurs conseils municipaux, explique Benoit Lauzon. Il y a énormément de petites municipalités qui n'ont pas l'expertise et les ressources adéquates pour y arriver. » Certaines villes hésitent également à citer les bâtiments d'intérêt de leur territoire, par crainte de déplaire aux propriétaires de ces biens, surtout lorsqu'ils s'agit d'immeubles privés.

On l'aura compris, plusieurs immeubles patrimoniaux ne sont pas cités. Que peut faire une municipalité lorsqu'un promoteur souhaite en démolir un ? Parfois, rien du tout, admet Audrey-Anne Béland, avocate en droit municipal et immobilier : « Lorsque le demandeur remplit les conditions de la réglementation en vigueur, la municipalité est obligée de délivrer le permis de démolir. »

Mais souvent, il est possible de prendre d'autres mesures de protection, en

## Des Idées en revues

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, nous vous proposons une version abrégée d'un texte paru dans la revue *Continuité* (n° 163, Hiver 2020).



aval. Par exemple, le règlement municipal peut imposer aux fonctionnaires de consulter l'inventaire du patrimoine avant d'accorder toute autorisation de démolir. De plus, précise M<sup>me</sup> Béland, la Loi sur le patrimoine culturel permet aux municipalités de recourir à une ordonnance lorsqu'un bâtiment non officiellement reconnu est en danger. Elles peuvent ainsi ordonner la fermeture d'un lieu, la cessation de travaux ou toute autre mesure nécessaire pour amoindrir la menace.

Outre les mesures prévues par la Loi sur le patrimoine culturel, les villes disposent de divers moyens pour préserver leur héritage architectural. C'est ce qu'illustre le cas de Deschambault-Grondines.

« Chez nous, l'histoire a marqué profondément le paysage, et ces traces sont toujours présentes. On a su les préserver grâce à notre réglementation, mais surtout parce que des citoyens s'impliquent tous les jours avec nous », affirme Patrick Bouillé, conseiller municipal de cette petite ville qui rayonne et prospère grâce à son patrimoine.

En plus d'avoir cité six bâtiments de son territoire, la Ville s'est dotée d'un plan de zonage prévoyant un règlement sur les bâtiments patrimoniaux, précédé d'un inventaire toujours très

III DESTITUTION

# Un procès historique visant Trump est sur le point de s'ouvrir à Washington

À trois semaines du coup d'envoi des primaires démocrates — et à moins d'un an de la présidentielle —, Washington est sur le point de se prononcer sur la destitution (ou non) de Donald Trump. Survol des plus récents développements dans cette affaire aux nombreuses inconnues.

GUILLAUME LEPAGE  
LE DEVOIR

**L**a leader démocrate de la Chambre des représentants, Nancy Pelosi, doit envoyer cette semaine au Sénat l'acte d'accusation contre le président Trump. « Nous pensons qu'il y a assez de preuves pour destituer le président », avait-elle insisté vendredi sur la chaîne ABC.

Celle-ci entend donc sonder dès mardi ses collègues de la Chambre sur la manière de procéder. Elle doit également leur soumettre une liste d'élus qui agiront à titre de procureurs (« managers »), chargés de présenter la preuve aux sénateurs. Cette liste sera soumise au vote des élus.

La leader démocrate n'a jusqu'ici soufflé mot sur l'identité des « managers » qu'elle a en tête. « Il y a de fortes chances qu'ils soient tous démocrates », pense néanmoins le politologue et chercheur au CERIU, Pierre Martin.

Les représentants démocrates Jerry Nadler et Adam Schiff sont pressentis pour le poste, ayant fortement contribué à l'enquête sur laquelle repose la procédure de mise en accusation de M. Trump. L'un est président de la commission judiciaire de la Chambre, et l'autre, à la tête de celle du renseignement.

« Même si M<sup>me</sup> Pelosi a plutôt tendance à privilégier le contrôle, elle pourrait toujours nommer Justin Amash », ajoute Pierre Martin. Des démocrates travaillent effectivement en coulisses pour faire nommer ce représentant ayant claqué la porte aux républicains. Car cet élu désormais indépendant est d'abord constitutionnaliste, mais surtout un fervent partisan de la destitution du président.

Cela étant, ces « managers » auront très peu de temps pour se préparer si

l'on en croit le calendrier dévoilé par M<sup>me</sup> Pelosi. Le procès pourrait débiter dès cette semaine, voire mercredi.

En décembre, Donald Trump est devenu le troisième président de l'histoire mis en accusation, après Andrew Johnson (1868) et Bill Clinton (1998). Richard Nixon y a échappé en préférant démissionner en 1974. Cette fois-ci, le locataire de la Maison-Blanche risque la destitution pour « abus de pouvoir » et « entrave au travail du Congrès ». Pour le principal intéressé, toute cette procédure relève de la « chasse aux sorcières ».

Pour rappel, c'est un coup de fil qu'il a passé en juillet au président ukrainien, Volodymyr Zelensky, qui sous-tend la procédure actuelle. Le républicain est soupçonné d'avoir demandé à son homologue d'enquêter sur le fils de Joe Biden, le démocrate pressenti pour l'affronter à la présidentielle de novembre.

Pour parvenir à ses fins, M. Trump aurait suspendu une aide militaire de près de 400 millions de dollars à l'Ukraine et fait miroiter une invitation officielle à Washington au président Zelensky.

## Témoins

La forme que prendra ce procès n'est pas encore fixée. Il fait toujours l'objet de tractations entre le Sénat, la Chambre des représentants et la Maison-Blanche. Mais tout porte à croire qu'il se collera aux volontés de Mitch McConnell, le leader de la majorité républicaine au Sénat.

Pour le moment, il n'a pas révélé ses intentions. Mais les règles devraient être les mêmes que lors du procès de Bill Clinton il y a plus de vingt ans, a-t-il fait savoir. Le processus devrait aussi être présidé par le juge en chef de la Cour suprême des États-Unis, John Roberts, un rôle surtout cérémoniel.

M. McConnell a aussi promis de collaborer avec la Maison-Blanche pour obtenir un acquittement rapide du prési-

dent. Un procès donc joué d'avance, qui n'a pas plu à tous. « Quand j'ai appris ça, j'étais perturbée », a confié la sénatrice républicaine de l'Alaska, Lisa Murkowski. « Nous devons éviter d'être main dans la main avec la défense », a ajouté celle qui défend l'impartialité d'un tel exercice somme toute éminemment politique.

À ce procès, il n'est pas dit non plus que de nouveaux témoins seront entendus, ou que des documents inédits soient révélés. Mitch McConnell s'y oppose, contrairement aux démocrates qui tentent de rallier des républicains plus modérés à leur « soif de vérité ».

« De nouveaux éléments de preuve pourraient mettre le président à risque, analyse Pierre Martin du CERIU. Mais d'un autre côté, si le processus a des apparences de procès juste, l'acquiescement auquel on peut s'attendre [le sénat est majoritairement républicain] aura plus de chances d'être considéré comme une forme d'exonération pour M. Trump. »

« Chez les démocrates, on s'intéresse surtout à John Bolton », indique pour sa part Jason Opal, professeur d'histoire à l'Université McGill. Il rappelle que l'ancien conseiller à la sécurité nationale de Donald Trump était en poste lors du fameux coup de fil à l'Ukraine. « Il dispose certainement d'informations sensibles et pertinentes », résume-t-il.

Et d'ajouter : « Bien que John Bolton soit un républicain ultraconservateur, il n'approuve pas les agissements de Trump par rapport à l'Ukraine, et il déteste cordialement Rudy Giuliani [l'avocat personnel du magnat de l'immobilier]. »

M. Bolton s'est déjà dit prêt à témoigner, à condition d'être formellement convoqué par le Sénat. Cette fois, c'est le président lui-même qui s'y est opposé. Selon lui, son « privilège exécutif » lui permet de forcer au silence un ancien bras droit.

## Défense

Un flou persiste aussi quant à savoir qui défendra Donald Trump. Lundi, son équipe juridique était toujours à attacher les ficelles de sa défense. Le nom de Pat Cipollone, son avocat de la Mai-

son-Blanche, a circulé dans les médias. Tout comme celui de Jay Sekulow, l'un de ses avocats personnels.

Il est « fort probable » que M. Sekulow et les autres membres de cette équipe de juristes emmenée par Rudy Giuliani représentent le milliardaire républicain, estime Jason Opal de l'Université McGill. « Trump pourrait aussi demander à l'un de ses alliés à la Chambre des représentants — par exemple Jim Jordan de l'Ohio — de parler en son nom, ajoute le spécialiste de la constitution américaine.

« Il y a peu d'appétit dans les rangs républicains à ce que le président Trump témoigne lui-même, renchérit le politologue Pierre Martin. Il n'est pas particulièrement efficace lorsqu'il témoigne sous serment. » Si à travers ces inconnues une chose semble acquise, c'est la popularité dont jouit Donald Trump. « C'est tellement stable que ça en est pratiquement exaspérant », commente à nouveau le chercheur au CERIU.

Selon le site de sondage américain FiveThirtyEight — référence en la matière — le taux d'approbation au président varie très peu depuis un an, avoisinant les 53 %.

« La base partisane de M. Trump est relativement solide autour de lui. Et on ne risque pas de voir de baisse significative, à moins de troubles économiques », mentionne M. Martin.

Frédéric Gagnon, directeur de l'Observatoire sur les États-Unis de la Chaire Raoul-Dandurand, ne croit pas lui non plus que le procès pour destitution risque de faire plonger les appuis au président Trump. « Les opinions restent très campées au sein de l'électorat », dit-il.

M. Gagnon estime toutefois que ce procès pourrait désavantager les sénateurs démocrates qui font actuellement campagne pour les primaires. Bernie Sanders, Elizabeth Warren et Amy Klobuchar seront davantage retenus à Washington, les privant d'un temps précieux sur le terrain.

Et le chercheur d'ajouter : « Mais j'ai l'impression qu'aux débats devant le Sénat, on va essayer d'écarter M. Biden ». Après tout, il est au cœur de l'affaire ukrainienne.

**Il y a peu d'appétit dans les rangs républicains pour que le président Trump témoigne lui-même. Il n'est pas particulièrement efficace lorsqu'il témoigne sous serment.**

PIERRE MARTIN



**LEDEVOIR**

1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage,  
Montréal (Québec) H2L 4X4  
Métro Berri-UQAM  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous  
sur LeDevoir.com  
et sur nos réseaux  
sociaux



## RÉDACTION

Téléphone  
514 985-3333  
Courriel  
redaction@ledevoir.com

## RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone  
514 985-3333

## ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi  
de 7 h 30 à 16 h 30)  
Téléphone  
514 985-3355  
Extérieur de Montréal  
1 800 463-7559 (sans frais)  
Courriel  
abonnements@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-5967

## PUBLICITÉ

Téléphone  
514 985-3399  
Extérieur de Montréal  
(sans frais)  
1 800 363-0305  
Courriel  
publicite@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

## AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone  
514 985-3452  
Courriel  
avisdev@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

## AVIS DE DÉCÈS - LE MÉMORIEL

Téléphone  
514 525-1149  
Courriel  
deces@lememorial.com

## PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone  
514 985-3322  
Courriel  
petitesannonces@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12500, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0658. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.